

JOURNAL DE ROUBAIX



POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 " " six mois, 14 " "
 " " un an, 25 " "

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue Nain, 1.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées la veille de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque. Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFITTE BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 1^{er} AVRIL 1869.

Bulletin politique.

Nos correspondances parisiennes nous apportent ce matin quelques détails concernant la séance d'hier du Corps législatif. Une grande affluence se pressait dans les tribunes. On savait que la discussion devait s'ouvrir sur les interpellations de M. Jérôme David, touchant la corruption électorale.

Au début de la séance, M. Kolb-Bernard, député de Lille, a demandé des explications relatives aux modifications possibles du traité de commerce avec la Belgique.

M. le ministre d'Etat a répondu qu'aucune modification ne serait faite sans enquête préalable.

Après cet incident, M. Jérôme David a pris la parole pour développer son interpellation. On croit que la discussion dans laquelle interviendront plusieurs orateurs de la gauche et des membres de la majorité, occupera deux séances et peut être trois.

D'après l'un de nos correspondants, on démentait dans la salle des conférences, le bruit concernant des poursuites intentées contre M. Pelletan, à l'occasion du discours que l'honorable député a prononcé la semaine dernière au club de la Jeune Gauche.

Le Corps législatif a reçu aussi hier communication de projets de loi relatifs : 1^o à l'abrogation de la loi de juin 1854 sur les livrets d'ouvriers ; 2^o Aux dépenses concernant les enfants assistés ; 3^o A une convention entre l'Etat et la Compagnie du chemin de fer du Nord pour l'établissement de lignes diverses ; 4^o A une convention entre l'Etat et le sieur Mangin pour l'établissement d'un chemin de fer de Lyon à Montbrison ; 5^o A la concession de plusieurs chemins de fer dans les départements du Nord, de l'Aisne et du Pas-de-Calais ; 6^o à des dispositions additionnelles aux suppléments de crédits de 1868 et 1869, relatives au report de 1868 à 1869 d'un crédit de 80,000 fr., pour la restauration de l'église Ste-Anne à Jérusalem.

On parle de nouveau de concentrations de troupes italiennes sur les frontières des Etats pontificaux ; ces mouvements militaires donnent lieu à des conjectures d'autant plus sérieuses que le gouvernement de Florence paraît insister plus que jamais sur le rappel des troupes françaises cantonnées aux environs de Rome.

D'après le *Moniteur universel*, le roi d'Italie aurait adressé des paroles graves à la députation napolitaine qui lui a remis une couronne d'or le jour anniversaire de la bataille de Novare. Le roi aurait dit : « Les moments sont graves, très-graves, et jamais le besoin d'être unis n'a été plus grand. De grands événements approchent d'où sortira l'accomplissement de nos vœux et des destinées de la patrie. »

En attendant, voici ce que l'on mande de divers points de la Péninsule :

Par suite des menées mazziniennes, à Trani, à Parme, à Gènes, etc., les troupes ont été consignées pendant trois jours. Il y a eu de l'agitation également à Ancône, à Modène. Quant à la Romagne, Ravenne, Forlì, Lugo, c'est toujours la même résistance brutale à l'autorité, la tendance aux crimes sous prétexte de politique. On a détruit le brigandage proprement dit, mais il reste les coups de couteau et de pistolet dans les rues, les menaces de mort aux fonctionnaires, etc.

A Naples, on a arrêté une vingtaine de civils, émigrés romains, médecins, employés, etc., et une dizaine de militaires comme prenant part à une conspiration républicaine.

Quant à Garibaldi, il déclare à qui veut l'entendre, qu'il ne fera plus d'expédition, qu'il n'y a qu'un moyen d'aller à Rome : c'est de « renverser la boutique » de Florence ; c'est ce que Mazzini a exprimé en d'autres termes dans son dernier manifeste.

A Florence, on attaque, on insulte le roi avec fureur dans les petits journaux *l'Asino*, (*l'âne*), *le Zenzero* (le moustique), etc. Avant-hier on a distribué le programme du *Messio* où l'on annonce un feuilleton intitulé : *les Belles du roi*. Saisi, ce programme a été réimprimé et distribué à profusion.

D'après une dépêche d'Athènes, le décret de dissolution de la Chambre des députés a été signé le 29 mars par le roi et promulgué le même jour.

On mande de La Haye que la seconde Chambre des Etats généraux a voté l'augmentation des droits sur les spiritueux, afin de pouvoir abolir le timbre des journaux sans rompre l'équilibre du budget. A part certaines objections politiques, dont le mérite est d'ailleurs contestable, nous trouvons aussi ingénieuse que libérale la résolution du Parlement néerlandais. Le timbre des journaux n'est pas seulement une entrave mise sur la pensée, c'est encore une précaution inutile.

Les Cortès ont adopté, par 168 voix contre 49, le projet d'emprunt. Le maréchal Serrano a pris la parole avant le scrutin pour signaler la gravité de la situation et la possibilité de mouvements carlistes ou républicains dans la péninsule.

La grève des ouvriers typographes était à peine terminée à Genève que les maçons à leur tour, ont voulu faire leur *pronunciamiento*. La manifestation n'a pas tardé à dégénérer en scènes de pugilat. Des arrestations ont été faites, la population, poussée à bout, prête appui à la police. C'est ce qui doit advenir de toutes les grèves dans le quelles il s'agit, non de justes réclamations, mais de prétentions exorbitantes.

J. RENOUX

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, mardi 30 mars.

Il ne nous arrive ici que des échos très-affaiblis des diverses manifestations de l'opinion publique en Allemagne et particulièrement en Prusse. Nous avons été témoins ces jours derniers d'une émotion provoquée par l'intervention supposée de la Prusse dans l'affaire franco-belge ; cette émotion s'est vite calmée et n'avait jamais été bien profonde. D'ailleurs, en France nous ne savons pas haïr, et quand le patriotisme n'est pas surexcité, nous oublions vite les petites chicanes, parce que nous n'envisons rien à personne et que nous ne craignons rien. Il n'en est pas de même en Prusse, où l'on éprouve contre la France un sentiment de défiance, de rancune et de dédain. Le parti militaire prussien est plus exacté que les plus exaltés de nos chauvins. Si nous lisions en France, les journaux prussiens comme de l'autre côté du Rhin on lit les journaux français, nous serions complètement édifiés, et nous ne serions peut-être plus aussi scandalisés et blessés des rotomontades du *Paqs* et du *Peuple*.

Les rapports entre les deux gouvernements se maintiennent dans des termes non de cordialité, mais de courtoisie officielle, qui dissimulent les manœuvres de la diplomatie. Il est bien évident que chacun

des deux adversaires observe une grande prudence et ne veut pas se compromettre ; mais des deux côtés on se prépare pour la lutte, et, quand l'heure sonnera, ni l'un ni l'autre ne sera pris au dépourvu. Cela ne veut pas dire pourtant qu'un conflit soit inévitable ; tel événement heureux ou malheureux peut se produire qui modifie brusquement la situation et désarme les deux ennemis.

Il n'y faut pourtant pas trop compter.

Il doit y avoir cette semaine à l'hôtel Basilewski, résidence de la reine d'Espagne, un grand conseil de famille. La reine-mère Marie-Christine y prendra part, le comte de Girgenti est arrivé. Il s'agit, dit-on de l'abdication d'Isabelle II en faveur de son fils ; elle s'engagerait à ne pas rentrer en Espagne avant la majorité du jeune roi, s'il était reconnu en cette qualité par les Cortès.

Il faut signaler quelques bruits de modifications ministérielles ; mais je crois savoir que tout changement dans le ministère est ajourné jusqu'après la clôture de la session.

Quant aux travaux de la Chambre, on pense qu'ils ne se prolongeront pas autant qu'on l'avait dit d'abord. La discussion du budget commencera la semaine prochaine et sera close avant la fin d'avril. L'époque des élections ne serait pas encore déterminée ; leur fixation serait subordonnée aux événements.

Le deuil que vient de frapper la famille de M. Schneider va peut-être éloigner du fauteuil l'honorable président.

On dit qu'une demande en autorisation de poursuites contre M. Pelletan va être adressée au Corps législatif à l'occasion de discours prononcés par lui dans deux réunions publiques. La majorité n'aime guère M. Pelletan et l'on ne doute pas que l'autorisation ne soit accordée, si elle est demandée, ce qui n'est pas encore certain.

On attache beaucoup d'importance au débat qui va s'engager demain au Corps législatif sur l'interpellation de M. Jérôme David. Déjà il est impossible de se procurer des billets. Cette discussion sur la corruption électorale aura un grand retentissement : reste à savoir si elle se maintiendra sur le terrain des principes ou si l'on ira réveiller des scandales passés.

CH. CAHOT.

Paris, mercredi 31 mars.

M. Frère-Orban doit arriver demain à Paris et il est possible que la commission mixte tienne sa première séance ce vendredi. On parle de concessions que le cabinet belge est disposé à faire et l'on assure que dans cette conduite il serait soutenu par le Parlement. Nous ne pouvons cependant supposer que les concessions de la Belgique puissent aller jusqu'au retrait d'une loi votée par les deux Chambres et promulguée. D'un autre côté, l'union douanière est une grosse question qui nécessiterait de longues négociations préalables, et rien ne prouve que la Belgique qui combattait déjà à plusieurs reprises ce projet, soit à présent résolue à l'adopter.

Nous ne pouvons donc pas accepter comme irréconciliables les assertions des journaux qui soutiennent que l'affaire franco-belge doit être considérée comme terminée. Il faut attendre. D'ailleurs, comme nous avons eu souvent occasion de le dire, l'affaire belge n'est qu'un incident ; les graves questions se débattent entre la France et la Prusse ; ce sont leurs rapports et leurs actes qu'il faut surveiller : là est le danger, et non point du côté de la Belgique.

Le duc de Gramont, ambassadeur de France à Vienne, a quitté Paris pour retourner à son poste ; voici des paroles qui, d'après le *Bulletin international*, auraient été prononcées par lui : « L'alliance entre la France et l'Autriche n'existe pas ; elle n'est consacrée par aucun traité formel ; mais l'union entre ces deux nations est intime ; elles sont liées par des intérêts communs, et leur entente a pour base des principes plus solides que des traités que l'on respecte aujourd'hui à peu. »

On fait courir le bruit que M. de Beust est venu incognito à Paris ces jours derniers.

Les bruits de prochaines modifications ministérielles persistent ; cependant on croit toujours que rien ne sera décidé ni accompli avant la fin de la session. Ne croyez rien de ce qu'on dit de la retraite de M. Rouher. Il est très-probable que le ministre d'Etat échangera son titre contre un autre, que le ministère d'Etat et le ministère de la maison de l'Empereur seront réunis à un seul ; M. Rouher alors serait muni d'un portefeuille, celui des finances probablement. M. Magne ou M. Vuitry serait nommé président du Sénat ; mais ce sont là de simples suppositions et des cancanes.

Voici qu'on remet sur le tapis des projets de solution de la question romaine : On parle de négociations entre l'Italie et la France, soit pour une évacuation des Etats pontificaux, soit pour une occupation mixte. Les renseignements que je peux recueillir contredisent ces bruits. Il a été seulement question de la sortie de nos troupes de Rome pendant la durée du Concile, le Saint-Père ayant témoigné le désir de confier seulement à ses propres troupes la garde de la Ville Eternelle ; mais l'armée française ne quitterait pas pour cela l'Etat pontifical. Il faut aussi toujours tenir compte d'une grave considération : c'est que le gouvernement, à la veille des élections, ne renoncera pas à sa politique à l'égard du Saint-Siège.

Une malice de l'*Indépendance belge* : un de ses correspondants lui annonce que M. Duruy va être nommé comte. Il n'a jamais pu être question de cela.

M. Ernest Picard a été nommé président du conseil d'administration du *Sicco*. Vous allez voir peu à peu se former l'entente des journaux parisiens en vue des élections ; ce sera là la véritable coalition qui fera les élections parisiennes.

Les députés étaient arrivés plus tôt que de coutume aujourd'hui à la Chambre, et toutes les tribunes étaient comblées avant l'ouverture de la séance.

C'est M. Alfred Leroux qui préside en l'absence de M. Schneider, éloigné de la Chambre par l'aggravation de la maladie de sa belle fille. Tous projets de fêtes et de réceptions à la présidence sont abandonnés.

Le baron David a pris la parole après une observation de M. de Jauge sur le procès-verbal.

On assure dans les couloirs qu'il ne serait pas envoyé à la Chambre de demande d'autorisation de poursuites contre M. Pelletan.

On fait quelque bruit du rappel des soldats en congé semestriel : il n'y a dans ce fait qu'une simple mesure réglementaire.

Mme Patti a fait hier sa rentrée aux Italiens dans la *Traviata* ; elle a été rappelée cinq fois. On appelle maintenant les adversaires de la diva des *antipattiques*.

CH. CAHOT.

BOURSE DE PARIS DU 31 MARS.

A une heure et demie, on a répondu les primes sur le 3 0/0 à 70.35, l'Italien à 56, le Foncier à 1480, l'Autriche à 666, le Lombard à 462. Il y avait si peu d'engagements sur les autres valeurs qu'il est inutile de les noter. A ces cours, la plupart des primes dont 0.25 ont été abandonnées tant sur la Rente que sur l'Italien. Ce résultat prévu d'ailleurs n'en a pas moins nécessité quelques ventes du fait des acheteurs de ferme qui avaient espéré jusqu'au dernier moment être liquidés par la levée de leurs primes vendues dont 0.25, et dont 0.50. Par suite s'est manifesté un trop plein dont l'écoulement a commencé à deux heures et qui pourrait se continuer demain. L'Italien a alors perdu 30 centimes sur son cours d'ouverture et la Rente 5 centimes.

CELLIER.

CHRONIQUE LOCALE.

La nouvelle dénomination donnée à la Grande-Place de Roubaix a causé, comme nous l'avons prévu, une surprise générale. On s'est étonné surtout que M. le Maire ait cru devoir prendre cette décision de sa propre autorité et sans en référer au Conseil municipal. Il y a là, tout au moins, un manque d'égards envers les représentants de la cité dont on aurait dû demander l'avis avant de s'engager comme on l'a fait.

La question est, en effet, plus importante qu'elle ne le paraît au premier aspect et nous allons essayer de le démontrer.

Mais tout d'abord, que l'on ne se méprenne point sur notre intention. Nous n'obéissons pas ici à un sentiment de mesquine opposition. Cela n'est ni dans nos goûts, ni dans nos habitudes. Nous voulons seulement envisager la question au point de vue du bon sens, de nos traditions et de nos coutumes locales, comme aussi au point de vue de la dignité de la ville de Roubaix et de l'altitude que, dans son intérêt même, elle doit conserver devant le gouvernement.

Lorsqu'une grande cité donne à l'une de ses rues, à l'une de ses places publiques, le nom d'un citoyen ou d'un prince, c'est qu'elle veut ou tend à donner son admiration pour le talent, le génie de ce citoyen, sa reconnaissance pour les services rendus, ou conserver la mémoire des bienfaits du prince. Or, nous le demandons à tout homme impartial, y a-t-il en France, une ville qui ait souffert que Roubaix de la politique commerciale suivie depuis dix ans ? Y en a-t-il une dont les plaintes, si souvent répétées, aient été jusqu'ici si peu entendues ? M. le Maire nous le disait lui-même lundi, « la crise terrible qui a mis et qui laisse encore notre industrie à l'épreuve depuis quatre ans ; l'émeute, qui en fut l'une des premières et des plus regrettables conséquences ont, avec l'épidémie et les misères qu'elle a amenées, ruiné nos finances municipales ; nos contributions s'accroissent chaque année dans des proportions inouïes ; le bureau de bienfaisance réclame cette année encore de nouveaux subsides ; malgré nos réclamations, on prétend faire peser sur nous les indemnités à payer pour les émeutes. Et c'est un pareil moment que l'on choisit pour donner à notre grande place le nom de place Napoléon III ! Que ne se hâte-t-on aussi de nous donner le boulevard du Traité de Commerce, la place Rouher et le quai Michel Chevalier ! »

N'a-t-on pas compris en ce moment-là comme la consécration de toute la politique de l'Empire, de cette politique qui, de l'aveu même de M. le Maire, a mis « notre industrie aux abois » ? Si cette dénomination passe dans le domaine des faits, Roubaix se sera pour ainsi dire déjugué ; il aura implicitement reconnu l'invalidité de ses doléances, car que répondrons-nous à nos adversaires lorsqu'ils nous diront : Que parlez-vous de votre mécontentement, des souffrances que vous cause le Traité de Commerce, alors que vous rendez un hommage aussi éclatant à l'auteur même de ce traité ? Nous ne craignons pas de le dire, un pareil acte serait plus que de la flatterie, ce serait de la servilité !

En dehors de ces considérations politiques dont on ne saurait méconnaître la